

The logo for Opteven, featuring the word "opteven" in a lowercase, sans-serif font. The letter "v" is stylized with a red checkmark-like shape integrated into its right side. The background of the entire page is a photograph of a car's side mirror and door handle, with a warm, golden-orange sunset sky and a body of water in the background.

opteven

Opteven

PRESTIGE

Assistance | Garantie | Conditions générales

FocusAssistance

Ce qui est couvert (voir détail article 5)



Dépannage - Remorquage*
24h/24 - 7j/7 en cas de panne

- Mécanique
- Électrique
- Électronique
- Crevaisson
- Panne de carburant
- Perte de clés

OPTION CONFORT

Si votre véhicule est remorqué par Opteven
ou s'il ne peut être réparé dans les 24 heures



Mise à disposition d'un véhicule de remplacement
de la catégorie C ou D pendant la durée des travaux*



Taxi de liaison
Mise à disposition d'un taxi de liaison pour la récupération
du véhicule de remplacement vers l'agence de location indiquée*



Suppression des plafonds sur l'ensemble des réparations
effectuées au titre de la garantie* (sans condition liée au remorquage
ou au délai de réparation)

* Suivant les conditions générales et sous réserve de l'application d'un abattement contractuel

FocusGarantie

Ce qui est couvert (voir détail article 6)

Pour les Garanties Medium et Excellence

Medium

Prise en charge des pièces essentielles dans les fonctions suivantes (voir détail à l'article 6 du présent carnet)

-  Moteur
-  Boîte de vitesses
-  Pont
-  Circuit d'alimentation
-  Circuit électrique
-  Circuit de refroidissement
-  Système de direction
-  Système de freinage
-  Système de climatisation
-  Système de suspension
-  Système de transmission
-  Ingrédients

Excellence

Toutes les pannes mécaniques, électriques et électroniques du véhicule identifiées sur le bulletin d'adhésion (à l'exclusion des éléments décrits article 6 du présent carnet) sont couvertes et notamment :

-  Moteur
-  Boîte de vitesses
-  Pont
-  Circuit d'alimentation
-  Composants électriques
-  Circuit de refroidissement
-  Système de direction
-  Système de freinage
-  Système de climatisation
-  Système de suspension
-  Système de transmission
-  Ingrédients
-  Système d'embrayage
-  Équipements électroniques
-  Éléments de confort
-  Toute autre pièce à l'exclusion de celles indiquées à l'article 6

Plafond du montant de prise en charge des réparations effectuées au titre de la garantie: **3 500 € TTC / panne** - Plafond supprimé si vous avez choisi l'option Confort